



10 juillet 2008

NUMÉRO SPÉCIAL

Évaluation de la politique des pôles

Le 18 juin 2008, les ministres Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'Aménagement du territoire, et Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, rendaient publics [les résultats de la mission d'évaluation sur les pôles de compétitivité](#) réalisée par le cabinet Boston Consulting Group et CM International.

Quelques semaines après cette annonce, ce numéro spécial de la lettre des pôles de compétitivité propose d'établir un premier point sur les résultats de cette évaluation avant la mise en œuvre d'une nouvelle phase pour la période 2009-2011.

Une évaluation prometteuse...

[Cette évaluation](#) confirme que la dynamique créée par la politique des pôles de compétitivité renforce les positions stratégiques de la France en matière de recherche, de développement et d'innovation, en incitant entreprises, universités et centres de recherche à nouer des liens forts et à développer des projets communs.

...suivie d'une phase de dialogue entre le Gouvernement et les collectivités territoriales



L'évaluation a permis de tirer les enseignements des expériences diversifiées qui se sont développées depuis trois ans. Elle rejoint, sur plusieurs points, les observations qui ont pu être faites par les acteurs des pôles ainsi que leurs partenaires, locaux comme nationaux. Elle va servir de repères pour la poursuite et le renforcement de cette politique, au profit de la structuration des partenariats et de leur transformation en croissance et en emplois.

Le Gouvernement a engagé un dialogue individuel avec les treize pôles nécessitant une reconfiguration en profondeur en lien étroit avec les collectivités territoriales. Cet échange donne aux pôles la possibilité de faire valoir leurs analyses et leurs propositions d'évolution en réponse aux conclusions des évaluateurs et d'identifier les marges de progrès. Leur label est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2009, et une évaluation du respect des objectifs d'amélioration sera conduite avant fin 2009.

Pour les autres pôles, le label est prolongé pour trois ans, et un contrat de performance sera signé avec chacun d'entre eux pour la période 2009-2011.

Par ailleurs, prenant en compte les recommandations de l'étude d'évaluation, le Gouvernement décidera prochainement des nouvelles orientations de la politique des pôles de compétitivité pour les années 2009-2011, dans [le cadre fixé par le Président de la République le 26 juin à Limoges](#), telle la poursuite du soutien aux pôles à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur trois ans.

Rappel des principales conclusions de l'étude formulées par les évaluateurs

(Texte extrait de l'évaluation)

« La politique des pôles de compétitivité, qui associe de nombreux partenaires, est aujourd'hui reconnue par l'ensemble des acteurs comme un succès. Un grand nombre de pôles de compétitivité, de toutes tailles et de tous secteurs, ont su créer en trois ans une dynamique de développement et de coopération entre les entreprises grandes et petites, la recherche publique et les organismes de formation.

Le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes, avec :

- un mécanisme de financement des projets collaboratifs de recherche et de développement, suivant les principes du fonds unique interministériel (FUI) actuel, et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer et stabiliser dans les pôles une masse critique de participants de toute nature ;
- un appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation ;
- une action coordonnée des collectivités territoriales et de l'État dans la politique des pôles de compétitivité.

L'évaluation individuelle des pôles reflète cette dynamique :

- 39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité ;
- 19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action ;
- 13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur.

Cinq priorités d'actions se dégagent au niveau national :

- **Priorité 1 :** consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité,
- **Priorité 2 :** responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori, dans un environnement local simplifié (Etat et collectivités territoriales),
- **Priorité 3 :** réaffirmer l'engagement de l'État autour des pôles de compétitivité et en développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif,
- **Priorité 4 :** maintenir les financements de projets collaboratifs de R&D et poursuivre l'optimisation des circuits de financement des projets en renforçant leur cohérence globale,
- **Priorité 5 :** intégrer plus fortement la politique des pôles de compétitivité dans l'ensemble des politiques de recherche et d'appui à l'innovation. »

DOCUMENTS À CONSULTER

- ▶ [Le communiqué de presse de Luc Chatel et Hubert Falco](#) du 18 juin 2008
- ▶ [La synthèse du rapport de l'évaluation](#) des pôles de compétitivité réalisée par BCG et CMI, en date du 18 juin 2008
- ▶ [Le discours de Nicolas Sarkozy, Président de la République](#), le 26 juin 2008 à Limoges (vidéo)

ÉVÉNEMENTS CLÉS DE LA VIE DES PÔLES

14 septembre 2004 : la politique des pôles de compétitivité est lancée lors d'un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) qui prévoit un dispositif de soutien établi jusqu'à la fin de l'année 2008

12 juillet 2005 : à la suite d'un appel à projets national, les premiers pôles de compétitivité sont labellisés lors d'un CIADT.

23 juin 2007 : le président de la République annonce la pérennisation et le renforcement du dispositif de soutien aux pôles de compétitivité au-delà de 2008 à l'issue d'une « évaluation précise de l'action de chaque pôle ».

5 juillet 2007 : le CIADT confirme la réalisation avant la fin 2008 d'une évaluation de la première phase de la politique des pôles de compétitivité et précise que « les résultats de l'évaluation permettront, d'une part, d'éclairer le gouvernement dans le choix des modalités de la poursuite de cette politique au-delà de 2008 et, d'autre part, de reconduire et renforcer le soutien de l'Etat aux pôles ayant satisfait aux critères de l'évaluation »

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

L'évaluation a porté à la fois sur les mesures nationales de la politique des pôles de compétitivité et sur chacun des 71 pôles labellisés depuis juillet 2005.

Commandée par le gouvernement, l'étude a été conduite par les cabinets Boston Consulting Group et CM International entre novembre 2007 et juin 2008.

Elle a donné lieu à un important travail d'auditions et à des déplacements systématiques pour rencontrer tous les acteurs des pôles, dans leur environnement. Elle a également pris en considération des expériences étrangères en matière de réseaux d'entreprises.

Elle a été pilotée par un comité regroupant des personnalités qualifiées, un représentant de l'Association des régions de France ainsi que les administrations membres du Groupe de Travail Interministériel sur les pôles.

CONTACT

Lettres électroniques : [inscrivez-vous](#) pour recevoir les prochaines lettres électroniques

Pour nous écrire : envoyez-nous un courriel à contact@competitivite.gouv.fr